

*Direction générale du personnel  
et de l'administration*

**Arrêté du 14 juin 2007 fixant la date des scrutins pour les élections aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des contrôleurs, des conducteurs et des personnels d'exploitation des TPE**

NOR : *DEVL0759145A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'Etat,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La date des scrutins pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires et commissions préparatoires compétentes à l'égard du corps des contrôleurs des travaux publics de l'Etat et du corps des conducteurs des travaux publics de l'Etat et aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat, est fixée au 8 novembre 2007.

Article 2

Dans l'hypothèse où un nouveau scrutin devrait intervenir, sa date est fixée au 17 janvier 2008.

Article final

La directrice générale du personnel et de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.

Fait à Paris, le 14 juin 2007.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour la directrice générale du personnel  
et de l'administration empêchée :  
*Le chef du département des relations  
sociales,*  
S. Lefebvre-Guillaud